



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

Comité National

PROCES VERBAL

Réunion du comité restreint des parties prenantes au processus de mise en place de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Sénégal (ITIES)

La réunion plénière du Comité National de l'initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Sénégal (ITIES), tenue le 03 juillet au Lagon 2 avait confié pour plus d'efficacité un examen approfondi des principaux points relatifs à la finition du dossier de candidature du Sénégal à un comité restreint.

Ce comité restreint a tenu sa première réunion le 10 juillet 2013 à 10H00, dans les locaux de la Direction des Mines et de la Géologie. La séance était présidée par monsieur Aly SAGNE.

Pour l'ordre du jour, le comité restreint devait examiner 4 points :

- La présentation et l'examen de l'Etude de Cadrage.
- La présentation et l'examen du Formulaire de Candidature
- L'examen du Plan d'Actions du Comité National de l'ITIES
- L'examen du Règlement Intérieur du Comité National de l'ITIES.

La liste des personnes présentes à cette réunion est présentée en annexe de ce procès-verbal. Les points de l'ordre du jour ont été examinés comme suit.

1. Présentation de l'Etude de Cadrage

Monsieur Raymond SAGNA a présenté le document de l'Etude de Cadrage.

Concernant les sous-secteurs concernés, l'Etude de Cadrage est bouclé pour les Petites Mines, les Exploitations Artisanales et les activités relatives au Régime des Mines. Le travail est à compléter pour la partie relative au Régime des Carrières pour ce qui concerne les données statistiques.

Le comité restreint a proposé d'exclure du périmètre les Petites Mines et les Exploitations Artisanales de par le niveau de pertinence des informations disponibles (faibles paiements et activités très éparses et disponibilité de statistiques peu fiables). Pour les secteurs retenus, il a été convenu d'inclure toutes les composantes des activités extractives, de la Recherche, à la

Production et la Commercialisation. Et pour ce dernier point, le comité restreint a noté la nécessité d'avoir une grande implication du Ministère des Finances pour le suivi des recettes issues de la commercialisation.

Par ailleurs, le comité a décidé d'exclure la phase prospection des activités à inclure dans le périmètre.

Concernant les modalités de réconciliation, le comité restreint a décidé d'inclure la possibilité d'effectuer des audits sectoriels quand c'est jugé nécessaire. Il a été demandé à monsieur SAGNA d'ajouter à la liste des paiements, les appuis institutionnels, à différencier des paiements sociaux.

La désagrégation des données se fera par opérateur. Pour les carrières, compte tenu du grand nombre et de la petitesse de la plupart, la solution de les désagréger par zone ou territoire a été proposée par monsieur SAGNA et acceptée par le comité restreint.

Monsieur SAGNA joindra en annexe de l'Etude de Cadrage les listes des entreprises détentrices de permis suivants :

- Liste relatives aux entreprises du Régime des Carrières
- Liste des entreprises ayant un permis de Recherche
- Liste des entreprises ayant un permis d'exploitation
- Liste des entreprises ayant une concession minière.

En conclusion, monsieur SAGNA complétera son document en incluant les points retenus. Le document sera partagé par courrier électronique pour une validation par tous les membres du comité restreint.

2. Présentation du Plan d'Actions

Monsieur Cheikh Tidiane TOURE a présenté le plan d'action repris sous le format recommandé par le Secrétariat International de l'ITIE. Le plan, sous forme de diagramme de GANTT reprend les 4 objectifs du Comité National ITIES, les contraintes et obstacles à lever et le chronogramme.

Le comité restreint a parcouru le plan et apporté des rectificatifs pour mieux formuler certains objectifs, obstacles, contraintes et actions, et rendre plus cohérent la chronologie des événements par rapport au calendrier international de l'ITIE. Les sessions de formation et de mise à niveau des actions doivent se tenir avant les restitutions des premiers rapports. Monsieur TOURE devra détailler davantage le contenu de certaines actions sous une rubrique de commentaires ou observations. Sous réserve de cette modification, le plan d'action a été validé par le comité.

Notons que pour le troisième objectif relatif à l'accessibilité des informations, le principal obstacle reste la clause de confidentialité. Elle est relative à la révision de l'article 66 du nouveau code minier. Le comité restreint a retenu que Madame SADIO, membre de la commission de révision du code minier, y soit aussi comme la représentante du GMP et qu'elle veille ainsi à une modification de cet article 66 en cohérence avec les objectifs fixés par l'ITIE.

Cependant il faudra trouver une formule intermédiaire pour avoir l'autorisation de publier des informations relatives aux paiements des entreprises minières. L'établissement de protocoles d'accord entre le Comité National de l'ITIE et chaque entreprise ciblée a été proposé en attendant la fin de la révision du nouveau code minier.

Le Plan d'Action tel que retenu à la suite de la réunion est joint en annexe de ce procès-verbal.

3. Présentation du Formulaire de Candidature

Le formulaire de Candidature à l'ITIE et la liste des documents à joindre en annexe ont été présentés par monsieur TOURE. Quelques documents clés sont encore à collecter.

- La déclaration du président de la république à Londres
- Le Curriculum Vitae du Président du comité Pr Ismala M. Fall
- La liste nominative et définitive des membres du GMP en corrélation avec le décret présidentiel doit être établie. Et il reste la désignation du représentant des élus locaux et le représentant du ministère de l'Environnement. Pour ces deux structures, monsieur TOURE proposera au président du comité national de l'ITIE une lettre de relance. Elle sera adressée respectivement au Président de l'Association des Elus Locaux du Sénégal, monsieur Alé LO et au Ministre Haidar ALI.

La demande écrite des Ciments du Sahel de s'adjoindre au GMP a été évoquée. Elle viendrait porter le nombre des représentants du secteur privé supérieur au quota défini dans le décret. Cette question reste à étudier.

4. Présentation du Règlement Intérieur

Compte tenu de l'heure bien avancée le président de la séance a proposé que le document du Règlement Intérieur soit envoyé par mail aux membres du comité restreint et que les commentaires et annotations soient partagés pour une validation.

Le comité restreint s'est engagé à rendre la totalité du travail qui lui a été confié au plus tard en fin de semaine prochaine.

Le Secrétaire de Séance

le Président de Séance

